

CH_VB 3038 2000-1203 vom 13. Juni 2000

Bundesverwaltung, 2000-06-13, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_3038_2000-1203

FR: CH_VB 3038 2000-1203 du 13 juin 2000

IT: CH_VB 3038 2000-1203 del 13 giugno 2000

Volltext

3038 2000-1203 Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail Déplacement des limites du travail de jour (art. 10 LTr) – Boninchi SA, 1219 Châtelaine Atelier de fabrication CNC 43 ho, 11 f 15 mai 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement) Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr) – Boninchi SA, 1219 Châtelaine Atelier de fabrication CNC 7 ho 15 mai 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement) Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr – SWONICS SA, 1211 Genève 2 Atelier des circuits électroniques: automate „Mimot,, ligne Philips et tests fonctionels 24 ho 16 avril 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement) Travail du dimanche (art. 19 LTr) – SWONICS SA, 1211 Genève 2 Atelier des tests fonctionels électroniques 12 ho 16 avril 2000 au 31 mars 2003 (renouvellement) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50).

3039 Permis concernant la durée du travail octroyés Déplacement des limites du travail de jour Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr) – Laser Automation Gekatronik SA, 2300 La Chaux-de-Fonds sous-traitance Laser 2 ho, 3 f 1er mai 2000 au 5 mai 2001 – Vulliamy SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne préemballage de produits et logistique, route des Molières 5, 1242 Satigny 4 ho 15 mai 2000 au 17 mai 2003 (renouvellement) Travail de jour à deux équipes Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 23, al. 1, LTr) – Lenglet Graphic SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne montage-copie et rotatives 20 ho 12 mars 2000 au 4 août 2001 (modification) Travail de nuit et travail à trois équipes Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, et 24, al. 2, LTr) – Thécla SA, 2882 Saint-Ursanne frappe 1-2-3, contrôle (décapage-pénétration), usinage, mécanique, maintenance 180 ho 16 avril 2000 au 19 avril 2003 (renouvellement) – Lenglet Graphic SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne montage-copie et rotatives 7 ho 12 mars 2000 au 4 août 2001 (modification) – Vulliamy SA, 1033 Cheseaux-sur-Lausanne préemballage de produits carnés et logistique, route de Moulières 5, 1242 Satigny 2 ho 15 mai 2000 au 17 mai 2003 (renouvellement)

3040 – Swiss Dairy Food SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne diverses parties d'entreprise 16 ho, 1 f 3 avril 2000 au 8 juin 2002 (modification) – R. Rougemont SA, 2740 Moutier atelier de décolletage 2 ho 5 avril 2000 au 26 avril 2003 (renouvellement) Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr – Atar Roto Presse SA, 1214 Vernier diverses parties d'entreprise 6 ho, 1 f 9 avril 2000 au 14 avril 2001 Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr Travail

du dimanche Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou écono- miques (art. 19 LTr) – Thécla SA, 2882 Saint-Ursanne frappe 1-2-3, contrôle (décapage-pénétration), usinage, mécanique, maintenance 180 ho 16 avril 2000 au 19 avril 2003 (renouvellement) – Cansimag SA, 1024 Ecublens préparation des pâtes 2 ho 14 mai 2000 au 17 mai 2003 (renouvellement) Travail continu Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou écono- miques (art. 25, al. 1, LTr) – Services industriels de Genève, 1211 Genève 11 centre de conduite du service des eaux 9 ho 2 avril 2000 au 5 avril 2003 (modification) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires,

3041 il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50). 13 juin 2000 Secrétariat d'Etat à l'économie: Direction du travail

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 23 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 13.06.2000 Date Data Seite 3038-3041 Page Pagina Ref. No 10 124 598 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.